

Legation de la Republique

Polonaise.

Rio de Janeiro, le 19/XI 1920.

NOTE VERBALE.

Au Ministere des Relations Exterieures

a Rio de Janeiro.

Le Ministre de Pologne en cette Capital a l'honneur de porter a la connaissance du Ministere que durant son absence de Rio fonctionnera comme le charge des affaires de cette Legation ainsi que du Consulat qui en depend, Monsieur Casimir Reychman, vice Consul de Pologne attache a la dite Legation.

Le Ministre de Pologne prie le Ministere de ne point refuser a ce charge des affaires en cas de besoin aide et protection.

Orłowski.

m.p.

Note verbale

Rio

19/11/1920

POSELSTWO POLSKIE W BRAZYLII	
Otrzymano dnia:	20/11/1920
No.	507/20
Załączników:	
Zatwierdzone:	

An

Ministère des Relations
Extérieures

à Rio de Janeiro.

Le Ministre à Pologne en cette
Capitale a l'honneur de porter
à la connaissance du Ministre
des Relations que devant son
fonctionnement annuel comme
absent de Rio le Chargé des
Affaires de cette légation ainsi
que du Consulat qui en dépend,
ses lettres sont adressées
à cette légation. Par la suite
l'envoyé du Rég. Polonais, vice
Consul de Pologne établit à Rio
l'agence, que le Ministre se
fera recommander
à lui le Ministre de proposer
d'asser à ce Chargé de Affairs
en cas de besoin l'assistance
aid et protection.

Joseph M.
20/11/1920

128

Legation de la Republique

Polonaise.

Rio de Janeiro, 1^e 19/XI 1920.

NOTE VERBALE.

Au Ministere des Relations Exterieures

a Rio de Janeiro.

Le Ministre de Pologne en cette Capital a l'honneur de porter a la connaissance du Ministere que durant son absence de Rio fonctionnera comme le charge des affaires de cette Legation ainsi que du Consulat qui en depend, Monsieur Casimir Reychman, vice Consul de Pologne attache a la dite Legation.

Le Ministre de Pologne pris le Ministere de ne point refuser a ce charge des affaires en cas de besoin aide et protection.

Orkowski.

m.p.

130